CORRIGÉ NON OFFICIEL

CAP (Agent vérificateur d'appareils extincteurs)

Organisation des interventions

Édition 2026

Proposition de corrigé du sujet blanc FormaV, rédigée pour s'entraîner. Ce n'est pas un document officiel de l'examen.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP AVAE, veuillez visiter :
capavae.fr/annales-sujets-et-corriges

CAP AVAE

CAP Agent vérificateur d'appareils extincteurs - EP1

Édition 2026 • Code sujet : FV-ENT-AVAE-EP1 • Durée : **4 heures** • Coefficient : **4**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Analyse de l'installation et recensement des interventions (3 questions) **Page 3**

2. Préparation des moyens et chiffrage prévisionnel (4 questions) **Page 5**

3. Organisation et préparation de l'intervention (3 questions) **Page 7**

4. Prévention et sécurité de l'intervention (2 questions) **Page 10**

5. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 11**

Sujet associé **(PDF) :** https://capavae.fr/assets/annales/cap-avae/Organisation des interventions/2026/CAP (Agent vérificateur d'appareils extincteurs) - Organisation des interventions - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

FormaV - document d'entraînement non officiel

1. Analyse de l'installation et recensement des interventions

L'intervention annuelle concerne l'Atelier Mécanique des Rives, dont le plan repère les équipements dans les différentes zones. L'inventaire précise leurs dates de vérification et les anomalies signalées afin de déterminer les opérations à réaliser et à préparer.

Analyse de l'installation

Question 1.1. À partir du DT 2, relevez les équipements dont la dernière vérification enregistrée remonte à 2024 et indiquez pour chacun son identifiant et sa localisation.

La périodicité du cahier des charges est annuelle, et la visite a lieu le 14 octobre 2026. Selon le DT 2, les seules dates 2024 sont celles de trois extincteurs. E2 est localisé dans l'atelier, au poste de soudage ; E5 dans la zone de stockage ; E10 dans les bureaux, au couloir. Ces trois équipements font donc partie des contrôles à reprendre. Le plan DT 1 confirme les zones, mais ne donne pas de distances de cheminement.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Équipements datés de 2024 : E2, atelier au poste de soudage ; E5, stockage ; E10, bureaux, couloir.

Diagnostic et préparation

Question 1.2. Complétez le tableau de diagnostic du DR 1 en distinguant, pour chaque équipement concerné, s'il est à vérifier, l'anomalie ou le point de vigilance signalé et l'action préparatoire à prévoir. Appuyez-vous sur les informations de l'inventaire et sur la procédure du DT 2.

La visite annuelle du 14 octobre 2026 porte sur l'ensemble du parc, y compris les équipements dont la dernière vérification est enregistrée en 2025. Les quatre lignes du DR 1 sont donc à traiter. Le tableau reprend les constats et les suites propres à chaque cas : l'état de E5 impose de ne pas le considérer disponible, tandis que son remplacement temporaire dépend de l'accord du responsable. Pour E10, l'accès doit être dégagé avec son accord.

Identifiant	À vérifier	Constat ou vigilance	Action préparatoire ou suite
E2	Oui	Scellé manquant	Contrôler l'appareil, tracer le constat et remplacer le scellé si l'état le permet.
E5	Oui	Manomètre sous la zone verte	Ne pas le considérer disponible ; prévenir le responsable et prévoir un remplacement temporaire après accord.
E10	Oui	Accès partiellement obstrué par des cartons	Faire dégager l'accès avec l'accord du responsable et vérifier que l'appareil reste visible et accessible.
RIA 1	Oui	Aucune anomalie signalée	Effectuer la vérification annuelle et consigner le résultat.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DR 1 complété : diagnostic des équipements

Tableau de diagnostic et de préparation

Identifiant	Équipement à traiter lors de la visite : oui/non	Constat ou point de vigilance	Action préparatoire ou suite à donner
E2	Oui	Scellé manquant	Contrôler, tracer ; sceller si conforme
E5	Oui	Manomètre sous zone verte	Signaler ; remplacement temporaire avec accord
E10	Oui	Accès obstrué	Dégager avec accord ; rendre accessible
RIA 1	Oui	Aucune anomalie signalée	Vérifier ; consigner le résultat

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

E2, E5, E10 et RIA 1 : tous à vérifier ; appliquer à chacun l'action préparatoire indiquée dans le tableau.

Recensement du parc

Question 1.3. Indiquez le nombre total d'équipements à prendre en charge et leur répartition entre extincteurs portatifs et RIA. Justifiez votre réponse à partir du DT 2.

Le DT 2 liste les extincteurs portatifs E1 à E10, soit dix appareils. Il recense aussi deux robinets d'incendie armés, identifiés RIA 1 et RIA 2. La consigne précise que la visite du 14 octobre 2026 porte sur l'ensemble des équipements listés. Il faut donc compter les deux catégories sans exclure les appareils dont une anomalie a été signalée : 10 extincteurs + 2 RIA = 12 équipements à prendre en charge.

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

12 équipements à prendre en charge : 10 extincteurs portatifs et 2 robinets d'incendie armés (RIA).

FormaV - document d'entraînement non officiel

2. Préparation des moyens et chiffrage prévisionnel

Les temps unitaires, les besoins en consommables, les stocks disponibles et les prix servent à établir le prévisionnel de l'intervention. Les deux agents sont mobilisés pendant toute la présence sur site, tandis que le trajet aller-retour est calculé séparément.

Durée de vérification

Question 2.1. Calculez le temps de vérification des 10 extincteurs, puis celui des 2 RIA. Donnez le temps total de vérification en minutes.

Le DT 3 prévoit 12 minutes par extincteur et 25 minutes par RIA. Pour les 10 extincteurs : 10 × 12 = 120 minutes. Pour les 2 RIA : 2 × 25 = 50 minutes. Le temps total de vérification est la somme de ces deux durées. Il s'agit du temps consacré aux contrôles des équipements, sans les déplacements entre zones ni l'établissement du compte rendu.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Extincteurs : 120 min. RIA : 50 min. Vérification totale : 170 min, hors déplacements et compte rendu.

Durée sur site

Question 2.2. Calculez la durée totale de présence sur site en ajoutant aux vérifications les déplacements entre zones et l'établissement du compte rendu. Convertissez le résultat en heures et minutes en utilisant la relation Tsite = 10 × 12 + 2 × 25 + 30 + 20.

1. Vérification des 10 extincteurs : 10 × 12 = 120 min.
2. Vérification des 2 RIA : 2 × 25 = 50 min.
3. Ajouter les déplacements entre zones et le compte rendu : 120 + 50 + 30 + 20 = 220 min.

220 minutes correspondent à 3 heures et 40 minutes. Cette durée représente la présence sur site, sans inclure le trajet entre l'entreprise et le site.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Durée totale sur site : 220 min, soit 3 h 40 min, hors trajet entreprise-site.

Consommables

Question 2.3. Le DT 3 indique que 12 étiquettes et 10 scellés sont nécessaires. Déterminez la quantité à prélever au stock et la quantité de scellés à acheter, puis calculez le coût des scellés à acheter.

Consommable	Besoin	Stock	À prélever	À acheter
Étiquettes	12	14	12	0
Scellés	10	8	8	2

FormaV - document d'entraînement non officiel

Le besoin de 12 étiquettes est couvert par le stock de 14 : on en emporte 12. Pour les scellés, le stock de 8 ne couvre pas le besoin de 10 : on prélève les 8 disponibles et on en achète 2. À 0,18 € l'unité, leur coût est de 2 × 0,18 = 0,36 € HT.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> À emporter : 12 étiquettes et 8 scellés. À acheter : 2 scellés, pour un coût de 0,36 € HT.

Coût prévisionnel

Question 2.4. Calculez le coût prévisionnel hors taxes de la main-d'œuvre, du déplacement et des scellés à acheter. Pour la main-d'œuvre, utilisez CMO = 2 × Tsite en heures × 32 et, pour le déplacement, Cdéplacement = 40 × 0,42. Présentez le détail puis le total arrondi au centime.

La durée sur site est de 220 minutes, soit 220 ÷ 60 heures. Pour deux agents mobilisés pendant toute cette durée, le coût de main-d'œuvre est 2 × (220 ÷ 60) × 32 = 234,67 € HT. Le déplacement coûte 40 × 0,42 = 16,80 € HT. Les 2 scellés à acheter coûtent 2 × 0,18 = 0,36 € HT. Le total des trois postes est 251,83 € HT, arrondi au centime.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Main-d'œuvre : 234,67 € HT. Déplacement : 16,80 € HT. Scellés : 0,36 € HT. Total prévisionnel : 251,83 € HT.

FormaV - document d'entraînement non officiel

3. Organisation et préparation de l'intervention

Le rendez-vous sur site est fixé à 8 h 00 et le trajet dure 20 minutes dans chaque sens. À partir de la durée calculée et des ressources fournies, le candidat prépare les horaires, les consommables, le matériel et les étapes de suivi de l'intervention.

Horaires de la tournée

Question 3.1. Établissez les horaires prévisionnels de départ de l'entreprise, d'arrivée sur site, de fin d'intervention sur site et de retour à l'entreprise. Utilisez la durée calculée à la question 2.2 et reportez les résultats sur le DR 2.

La présence sur site dure : 10 × 12 + 2 × 25 + 30 + 20 = 220 min, soit 3 h 40. Pour arriver à 8 h 00, les agents partent 20 min plus tôt, à 7 h 40. En ajoutant 3 h 40 à l'heure d'arrivée, la fin prévisionnelle est à 11 h 40. Le trajet retour dure 20 min : le retour à l'entreprise est prévu à 12 h 00.

Horaires prévisionnels du DR 2

Rubrique	Donnée ou matériel	Quantité ou horaire à renseigner
Horaires	Départ de l'entreprise	7 h 40
Horaires	Arrivée sur site	8 h 00
Horaires	Fin prévisionnelle sur site	11 h 40
Horaires	Retour prévisionnel à l'entreprise	12 h 00
Consommables	Étiquettes de vérification à emporter	
Consommables	Scellés de sécurité à emporter	
Matériel	Matériel de contrôle adapté aux extincteurs portatifs	
Matériel	Matériel de contrôle adapté aux RIA	
Matériel	Équipement de protection individuelle adapté à l'atelier	

✓ RÉPONSE À RETENIR

Départ : 7 h 40 ; arrivée : 8 h 00 ; fin sur site : 11 h 40 ; retour : 12 h 00.

Nomenclature du matériel

Question 3.2. Complétez la nomenclature du DR 2 en indiquant les quantités d'étiquettes et de scellés à emporter, le matériel nécessaire au contrôle des extincteurs et des RIA, ainsi que l'équipement de protection individuelle adapté à l'atelier.

Il faut une étiquette par équipement : 10 extincteurs et 2 RIA nécessitent 12 étiquettes, prélevées sur le stock de 14. Un scellé est prévu par extincteur : il en faut 10. Le stock en fournit 8, donc 2 sont à acheter. Prévoir le lot de contrôle adapté aux extincteurs portatifs inventoriés et celui adapté aux RIA DN 25, conformément aux procédures de l'entreprise, ainsi qu'un vêtement haute visibilité pour l'atelier.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Matériel ou consommable	Quantité à emporter
Étiquettes de vérification	12
Scellés de sécurité	10 : 8 du stock et 2 à acheter
Contrôle des extincteurs portatifs	1 lot adapté
Contrôle des RIA DN 25	1 lot adapté
Équipement de protection	Vêtement haute visibilité

Consommables et matériel du DR 2

Rubrique	Donnée ou matériel	Quantité ou horaire à renseigner
Horaires	Départ de l'entreprise	
Horaires	Arrivée sur site	
Horaires	Fin prévisionnelle sur site	
Horaires	Retour prévisionnel à l'entreprise	
Consommables	Étiquettes de vérification à emporter	12
Consommables	Scellés de sécurité à emporter	10
Matériel	Matériel de contrôle adapté aux extincteurs portatifs	1 lot adapté
Matériel	Matériel de contrôle adapté aux RIA	1 lot adapté
Matériel	Équipement de protection individuelle adapté à l'atelier	Vêtement HV

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

✓ RÉPONSE À RETENIR

Emporter 12 étiquettes, 10 scellés, le matériel de contrôle des extincteurs et des RIA, et un vêtement haute visibilité.

Déroulement de l'intervention

Question 3.3. Rédigez dans l'ordre les principales étapes de l'intervention, depuis l'accueil jusqu'à la clôture. Mentionnez la prise de contact avec le responsable, le repérage des équipements, la vérification selon la procédure fournie, le traitement des anomalies, la traçabilité et la remise des conclusions au client.

1. À l’arrivée, prendre contact avec le responsable, confirmer les consignes et l’organisation de la visite.
2. Repérer les équipements à partir du plan et de l’inventaire, puis vérifier chaque appareil et RIA selon les procédures de l’entreprise et les instructions du fabricant.
3. Pour toute anomalie, identifier l’appareil et son emplacement, ne pas remettre en service un appareil impropre, prévenir immédiatement le responsable et convenir avec lui d’une protection adaptée. Un remplacement temporaire nécessite son accord.
4. Consigner les contrôles et anomalies sur le compte rendu, informer le responsable de la fin de l’intervention et lui remettre les conclusions.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Accueil et consignes, repérage, vérifications, traitement des anomalies avec le responsable, traçabilité et remise des conclusions.

FormaV - document d'entraînement non officiel

4. Prévention et sécurité de l'intervention

La vérification se déroule dans un atelier mécanique occupé, avec circulation de véhicules, travaux de soudage possibles et équipements installés sur une mezzanine. Les consignes du DT 3 précisent les mesures de prévention à appliquer et la conduite à tenir en cas d'appareil indisponible.

Mesures de prévention

Question 4.1. Pour chacune des quatre situations du tableau, proposez une mesure de prévention concrète compatible avec les consignes du DT 3 : déplacement dans l'atelier, accès à la mezzanine, vérification à proximité de travaux de soudage, manipulation et transport des appareils.

Appliquez les mesures du DT 3 adaptées à chaque situation :

- **Déplacement dans l’atelier :** porter un vêtement haute visibilité, suivre les cheminements prévus et signaler sa présence.
- **Accès à la mezzanine :** utiliser l’escalier fixe, garder les mains libres et ne pas monter avec une charge encombrante.
- **Travaux de soudage :** se coordonner avec le responsable et le soudeur, rester à distance et suspendre la vérification si la zone n’est pas sécurisée.
- **Manutention :** évaluer la charge, adopter une prise adaptée et demander de l’aide ou un moyen de manutention si nécessaire.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Haute visibilité et cheminements sûrs, escalier fixe mains libres, coordination avec le soudeur, manutention évaluée avec aide si nécessaire.

Traitement d'une anomalie

Question 4.2. Expliquez la conduite à tenir si un extincteur présente une anomalie imposant sa mise hors service. Précisez la sécurisation de la zone, l'information du responsable, la traçabilité et la vérification du maintien d'une protection incendie adaptée à l'emplacement.

Si l’anomalie compromet la disponibilité de l’extincteur, ne le remettez pas en service. Identifiez l’appareil et son emplacement, et sécurisez la zone pour éviter son utilisation.

1. Informez immédiatement le responsable du site.
2. Consignez l’anomalie et l’identifiant de l’appareil sur le compte rendu.
3. Vérifiez avec le responsable qu’une protection incendie adaptée reste disponible à cet emplacement.
4. Un remplacement temporaire ne peut être réalisé qu’avec son accord et un appareil approprié.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Mettre l’appareil hors service, sécuriser la zone, prévenir le responsable, tracer l’anomalie et convenir avec lui d’une protection provisoire adaptée.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Édition 2026)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve EP1 du CAP Agent vérificateur d'appareils extincteurs, Édition 2026, porte le code 26-CAP-AVAE-EP1 et dure 4 heures, coefficient 4. Sur le site de l'Atelier Mécanique des Rives, le candidat analyse un parc de première intervention, prépare une vérification annuelle, calcule les durées et coûts, organise la tournée et applique les mesures de prévention et de traitement des anomalies.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Selon le cahier des charges du site, la vérification est annuelle et la visite porte sur tous les équipements inventoriés.
- Tsite = nombre d'extincteurs × temps unitaire + nombre de RIA × temps unitaire + déplacements sur site + compte rendu.
- La main-d'œuvre se calcule pour les deux agents pendant toute la durée sur site : CMO = 2 × Tsite en heures × coût horaire.
- Un appareil dont l'état compromet sa disponibilité ne doit pas être remis en service; son remplacement temporaire nécessite l'accord du responsable.

Points de vigilance & attentes du jury

- Recouper les identifiants et les localisations du plan avec l'inventaire avant d'organiser la tournée.
- Distinguer le temps de présence sur site du trajet, qui est calculé séparément pour le coût et les horaires.
- Comparer les besoins de consommables au stock disponible et calculer les achats uniquement pour les quantités manquantes.
- Pour une anomalie, identifier l'appareil et son emplacement, avertir le responsable, tracer le constat et maintenir une protection adaptée.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer la durée totale de présence sur site ?

Multipliez le nombre d'extincteurs et de RIA par leurs temps unitaires, puis ajoutez les déplacements entre zones et le temps de compte rendu. Convertissez le total de minutes en heures et minutes; le trajet aller-retour reste séparé.

Q : Comment décider si un appareil présentant une anomalie peut rester disponible ?

Appliquez la procédure du site. Un manomètre sous la zone verte rend l'extincteur indisponible : avertissez le responsable, consignez le constat et organisez un remplacement temporaire approprié après son accord.

Q : Comment organiser les horaires avec un rendez-vous à 8 h 00 ?

Soustrayez les 20 minutes de trajet aller de l'heure du rendez-vous pour déterminer le départ. Ajoutez la durée sur site à 8 h 00 pour prévoir la fin, puis les 20 minutes du trajet retour pour calculer l'heure de retour.

Q : Quels éléments sont essentiels pour répondre aux critères de notation ?

Présentez les calculs avec leurs unités et leurs étapes, complétez les documents réponses et reliez les actions aux données des DT. Pour la prévention et les anomalies, proposez des mesures concrètes et respectez la procédure du site.

Sujet associé **associé (PDF) :** https://capavae.fr/assets/annales/cap-avae/Organisation des interventions/2026/CAP (Agent vérificateur d'appareils extincteurs) - Organisation des interventions - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources CAP (Agent vérificateur d'appareils extincteurs) : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

FormaV - document d'entraînement non officiel

Continue à t'entraîner

Retrouve tous les sujets et corrigés du CAP AVAE, classés par épreuve et par année :
capavae.fr/annales-sujets-et-corriges

Pour réviser tout le programme avant l'examen, les Fiches de Révision du CAP AVAE reprennent l'essentiel de chaque épreuve :
capavae.fr/fiches-de-revision

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.